

Charte de l'égalité

Autrices de théâtre

Juillet 2020

Conception : **Agnès Marietta et Dominique Chryssoulis** (Autrices)

Comité de pilotage

Sous la direction d'**Agnès Saal**, Haute fonctionnaire
Mission Diversité-Égalité du ministère de la Culture

Florence Scheuer (DGCA), **Paul Vautrin-Grévisse** (MDE) – **Florabelle Rouyer** (Chef du département de la Création CNL) – **Gaëlle Bébin** (Service du livre et de la lecture) – **Tatiana Bredi** (Co-Directrice de l'ESCA d'Asnières), **Aurore Évain** (Autrice, metteuse en scène, chercheuse), **Catherine Benhamou**, **Sylvie Chenus**, **Dominique Chryssoulis**, **Penda Diouf**, **Agnès Marietta**, **Anna Nozière**, **Sarah Pèpe** (Autrices), **Blandine Pélissier** (Traductrice).

Remerciements à

Marie Buscatto, (Professeure des Universités en sociologie - Paris 1 - Chercheure CNRS), **Sophie Chesne**, (Directrice adjointe du Théâtre Dijon-Bourgogne - CDN), **Raphaëlle Doyon** (Maîtresse de conférence à l'Université de Paris 8), **Stéphanie Chaillou** (Inspectrice théâtre-DGCA).

Mise en page de la charte : **Lucile Thomas**



Lors du lancement des **États généraux des écrivaines et écrivains de théâtre (EGEET)**, au Théâtre national de la Colline, le 7 janvier 2019, nous nous étions fixé comme objectif, pour notre **commission autrices**, de faire un état des lieux en nous interrogeant sur l'incidence de notre genre dans nos carrières professionnelles.

Nous avons donc commencé par écrire nos **parcours** et, de ces récits individuels, avons tiré trois axes de travail : les aides à l'écriture, la programmation et la transmission. Une évidence s'est vite imposée : **57%** de textes de femmes sélectionnés en 2018 pour diverses aides à l'écriture et à la création, **28%** programmés la saison suivante dans les théâtres labellisés du ministère de la Culture. Soit une « évaporation » de près de 50%.

Frappées par les chiffres de la très faible présence de textes de femmes dans les cursus scolaires, les examens et concours, la programmation des théâtres publics, nous avons, de janvier à juillet 2019, effectué un **état des lieux** à partir de sources officielles. Ce **Livret Autrices** a été présenté en juillet 2019 à la Chartreuse de Villeneuve-Lez-Avignon, dans le cadre des journées

organisées par les EGEET, avec le soutien de la **DGCA** et de la **SACD**.

Notre rencontre avec Agnès Saal a été déterminante. Elle a déclenché le désir d'aller plus loin et d'affiner nos préconisations. Un comité de pilotage a été constitué. Il nous a conduites vers d'autres lectures, d'autres analyses, et la décision d'organiser, le 9 juin 2020, une **Journée Autrices de théâtre** portée par la MDE, avec des universitaires, des chercheuses qui ont accepté d'intervenir dans ce cadre. Le COVID-19 a empêché la tenue de cette manifestation. Mais nous avons continué à cheminer, à distance, et eu l'idée, devant la richesse de la matière engrangée, de clore cette phase par une proposition de **Charte de l'Égalité**, document repère décrivant le monde égalitaire du théâtre que nous appelons de nos vœux.

Nous remercions particulièrement **Agnès Saal** et **Florence Scheuer** pour leur expertise et leur contribution à ce travail.

Agnès Marietta et Dominique Chryssoulis

Préambule

Comme le rappelait le sociologue Serge Proust aux Assises de la transmission à l'ENSATT, en novembre 2019, « **le théâtre public se vit comme un milieu progressiste sensible aux questions de genre et de discriminations, ce qui le rend aveugle à ses pratiques réelles. Cet écart était particulièrement manifeste lors du festival d'Avignon 2018, quand se sont opposées les déclarations d'Olivier Py et de Carole Thibaut** ». ¹

Pour la saison 2019-2020², la part des autrices du texte du spectacle était de **31% pour les Théâtres nationaux, 28% pour les Centres Dramatiques Nationaux et Centres Dramatiques Régionaux, 26% pour les Scènes nationales**. Chiffres qui ont peu bougé, cette part étant, pour la saison 2016-2017, globalement de 28% pour ces mêmes structures. ³

Le rôle moteur des politiques publiques est capital : plus les institutions dans leur ensemble **font progresser la culture de l'égalité**, plus l'argent public est réparti équitablement entre artistes femmes et artistes hommes.

Dans cette optique, le ministère de la Culture généralise **trois actions majeures** :

- L'intégration du **paramètre du genre dans toutes les études** concernant les auteurs et autrices de théâtre.
- L'incitation de **tous les théâtres publics** à entrer dans la démarche de **labellisation Égalité professionnelle et Diversité AFNOR**.
- Le principe de « **éga-conditionnalité** » du financement appliqué aux théâtres labellisés qui ne respecteraient pas les objectifs chiffrés de progression de la part des autrices dans leur programmation.

Cette charte est un prolongement du *Livret autrices*, présenté en juillet 2019 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, et cité dans le Rapport Racine de 2019, *L'auteur et la création* (page 25). Ce livret dressait un état des lieux de la situation des autrices en général, avec un focus sur les autrices de théâtre.

¹ - <https://sceneweb.fr/les-femmes-se-font-baiser-le-texte-coup-de-poing-de-carole-thibaut-au-festival-davignon/>

² - Selon les chiffres de l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, ministère de la Culture, 8^{ème} édition, 2020.

³ - D'après l'étude menée par Stéphanie Chaillou sur *La place des écritures contemporaines et des auteurs dramatiques vivants francophones dans la programmation de la Saison 2016-2017 des Centres dramatiques nationaux, Théâtres nationaux puis Scènes nationales* – DGCA, ministère de la Culture, 2019.

1. Les aides à l'écriture

Les constats

Les chiffres globaux fournis par l'édition 2020 de l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* du ministère de la Culture, le Centre national du livre, ont été complétés par une enquête lancée par la Mission Diversité-Égalité auprès d'un panel représentatif de comités de lecture et résidences d'écriture. En s'appuyant sur ces deux sources, on constate que **les soutiens à l'écriture sont paritairement répartis entre les hommes et les femmes, avec une légère faveur pour les autrices qui obtiennent 57% de ces aides pour 52% de leur montant en 2018.**

Mais **les chiffres relatifs aux textes des autrices chutent presque de moitié à l'étape de la programmation.** Or, comme le souligne Stéphanie Chaillou dans son étude, **ce sont les textes publiés qui ont le plus de chances d'accéder aux plateaux.** Logiquement, **les maisons d'édition qui ne publient que des textes mis en scène publient très majoritairement des textes d'hommes.** Et **aucun Molière de l'auteur n'a été décerné à une femme depuis 2010.**

D'autre part, **les textes sélectionnés par les comités de lecture** des théâtres ne sont que **très rarement mis en scène, produits ou co-produits** par ces mêmes théâtres. **L'univers des comités de lecture et celui de la programmation semblent fonctionner en parallèle.**

Les mesures

- La **composition** des comités de lecture est **paritaire.**
- Les comités de lecture communiquent annuellement sur :
 - **le pourcentage des textes de femmes et d'hommes reçus ;**
 - **le pourcentage des textes de femmes et d'hommes retenus.**
- La pratique de l'**anonymisation** des textes adressés aux comités de lecture est vivement conseillée.
- Les textes **sélectionnés par les comités de lecture des théâtres nourrissent la programmation**, dans le respect des **règles de parité entre les hommes et les femmes.**
- Les **lieux de résidence d'écriture** de théâtre communiquent annuellement sur :
 - **le pourcentage de candidatures de femmes et d'hommes reçues ;**
 - **le pourcentage de femmes et d'hommes accueillis en résidence.**
- Les **maisons d'édition spécialisées** communiquent annuellement sur :
 - **le pourcentage de manuscrits de femmes et d'hommes reçus ;**
 - **le pourcentage de manuscrits de femmes et d'hommes publiés.**
- La pratique de la **commande de textes aux auteur·rice·s de théâtre**, encadrée par une **grille tarifaire**, est développée, dans le respect des **règles de parité.**

2. La programmation

Les constats

Dans son étude déjà citée, Stéphanie Chaillou souligne **la difficulté de l'accès au plateau pour les auteur·rice·s non metteur·euse·s en scène. 61% des textes programmés sont ceux d'auteurs qui mettent en scène leurs textes.**

Elle précise aussi que, même si la programmation des théâtres labellisés montre une hétérogénéité des matériaux qui la composent – adaptation d'œuvres littéraires ; spectacles librement inspirés de, ou sans texte préexistant, ou nés de collecte de paroles et de documents ; spectacles sans textes – **les spectacles qui mettent en scène un texte dramatique préexistant restent majoritaires : 55% du total des spectacles, alors que les écritures de plateau n'en représentent que 16%** pour la saison 2016-2017.

Concernant les autrices, elle note que **la programmation de leurs textes reste très minoritaire. 28% seulement d'autrices dramatiques vivantes francophones jouées** pour la saison 2016-2017 choisie pour l'étude.

Ce taux s'élève à **33% pour les textes destinés à la jeunesse**, secteur dont Stéphanie Chaillou souligne la fragilité, et dont « on peut également se demander, note-t-elle, si ne se poursuit pas, encore aujourd'hui, **une assignation de genre latente** qui maintiendrait la légitimité de la parole des femmes dans un champ spécifique : celui de l'enfance.»

« Symptomatique de cette **forme d'invisibilité dont les autrices sont l'objet**, indique-t-elle, la **liste des 10 auteurs dramatiques les plus joués en 2016-2017, tous labels confondus, n'est composée que d'hommes** ».

Les mesures

- Les candidatures de **duos auteur·rice·s/ metteur·euse·s** en scène à la direction des théâtres labellisés sont favorisées dans le respect des **règles de parité**.

- Les textes ayant bénéficié d'aide à l'écriture et/ou à la création sont **accompagnés par différentes modalités de conseil dramaturgique pour leur accès au plateau**, et ce dans le respect des **règles de parité**.

- Les **dispositifs d'accompagnement vers le plateau des textes d'auteur·rice·s sont multipliés** dans le respect des **règles de parité**.

- La présence **d'auteur·rice·s associé·e·s** est systématisée dans les théâtres publics dans le respect des **règles de parité**.

- Le **renouvellement de ces auteur·rice·s associé·e·s** est assuré dans le respect des **règles de parité**.

- La présence **d'auteur·rice·s associé·e·s est étendue à d'autres lieux publics tels que conservatoires, médiathèques, etc.**, afin de développer de **nouveaux espaces de programmation**, et ce dans le **respect des règles de parité**.

3. La transmission

Les constats

Pour favoriser la **culture de l'égalité**, il est indispensable d'enseigner des textes d'autrices, **tout au long du parcours scolaire jusque dans les écoles supérieures de théâtre**, de façon à mettre en lumière la contribution et l'influence des femmes de lettres **d'hier et d'aujourd'hui** dans l'histoire littéraire.

D'après le programme **VISI-AUTRICES¹**, les **femmes de lettres** restent peu présentes dans les programmes, du secondaire à l'université : aucune au programme du baccalauréat de 2002 à 2017, 4% dans les annales des épreuves anticipées de français de 2002 à 2016, 5% dans les programmes de l'agrégation externe de 2009 à 2018, 9% dans les programmes du concours A/L² d'entrée à l'École Normale Supérieure, de 2008 à 2017.

Si le pourcentage de textes d'autrices dans les manuels de lycée augmente légèrement depuis dix ans, il ne dépasse jamais 15%.³

En étudiant les corpus de textes proposés par le site **EDUSCOL**, site de ressources à destination des équipes enseignantes de tous niveaux, **on trouve une faible proportion de théâtre** et dans les textes de théâtre proposés, **pas de parité**.

En ce qui concerne l'enseignement du théâtre : les treize écoles appartenant au Jeune Théâtre National décident de leurs modalités de concours et de leurs orientations pédagogiques. À chacune donc d'intégrer l'objectif de parité dans le contenu de leur enseignement, du premier tour du concours jusqu'à la fin du cursus.

1- www.visiautrices.hypotheses.org

2 - Le concours dit « A/L » ou « lettres » est l'un des deux concours littéraires d'entrée à l'ENS.

3 - www.visiautrices.hypotheses.org

Les mesures

- Dans le cadre de leur formation professionnelle ou lors de stages de formation continue, **les enseignant·e·s ou formateur·rice·s** sont sensibilisé·e·s aux stéréotypes sexistes et encouragé·e·s à découvrir et enseigner les textes d'autrices de théâtre classiques ou contemporaines.

- Une **bibliographie paritaire** de textes d'auteur·rice·s de théâtre classiques et contemporaines, **déclinée selon les niveaux d'étude**, est mise à disposition des **équipes pédagogiques**.

- Une **bibliographie paritaire** de textes d'auteur·rice·s de théâtre classiques et contemporaines est transmise et actualisée régulièrement :

- aux **médiathèques** ;
- aux **bibliothèques attenantes** aux conservatoires et écoles supérieures d'art dramatique.

- **Les écoles supérieures de théâtre et les conservatoires** favorisent la parité des scènes présentées au premier tour :

- en mesurant le pourcentage de scènes d'autrices présentées par les candidat·e·s ;
- en fournissant une liste incitative **composée d'autrices classiques et contemporaines** aux candidat·e·s.

- **Les écoles supérieures de théâtre et conservatoires** veillent à la parité :

- entre les intervenant·e·s et artistes associé·e·s dans les conservatoires et écoles de théâtre ;
- dans les commandes d'écriture passées aux auteur·rice·s ;
- dans les références aux auteur·rice·s citées lors des cours d'histoire du théâtre.

Études et rapports

- Rapport Mars 2020 de l'Observatoire de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la culture et la communication (Ministère de la Culture)

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications2/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2020-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

- Ressources égalité hommes-femmes dans la culture et communication : un rapport en mars chaque année

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications2/Collections-d-ouvrages/Observatoire-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication/Observatoire-2020-de-l-egalite-entre-femmes-et-hommes-dans-la-culture-et-la-communication>

- La place des écritures contemporaines et des auteurs dramatiques vivants francophones – 2020 (Stéphanie Chaillou – DGCA – Ministère de la Culture)

<https://www.artcena.fr/actualites/vie-professionnelle/la-place-des-ecritures-contemporaines-et-des-auteurs-dramatiques>

- L'auteur et l'acte de création (Bruno Racine - 2020)

<https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/L-auteur-et-l-acte-de-creation>

- VisiAutrices

Visibilité des femmes de lettres dans l'enseignement du secondaire et du supérieur (2019)

<https://visiautrices.hypotheses.org>

Sites ressources

- Ressources textes d'autrices (Matrimoine jusqu'en 1940)

<https://untexteunjour.fr/>

- Label AFNOR égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

<https://certification.afnor.org/ressources-humaines/label-egalite-professionnelle-entre-les-femmes-et-les-hommes>

- Ressources égalité sur toutes les thématiques

<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/>